

Règlement du jeu-concours Alternative Bike de Noël 2016

1. Organisation

Ce concours est organisé par la société Alternative Bike SAS, dont le siège social est situé à Paris, 8, rue Lucien Sampaix, 75010 PARIS, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 528 108 467.

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par une société tierce comme Facebook. elle démarre le 3 décembre 2016 à midi et se termine le 31 décembre 2016 à 23h59.

2. Mentions légales

Pour les mentions légales et les informations sur l'utilisation des données personnelles, nous vous invitons à vous reporter à la page suivante : <https://alternative.bike/content/3-cgv.html>

3. Gains

Le lot à gagner est une trottinette électrique Airwheel Z3 commercialisée sur notre boutique au prix public de 499€ TTC.

4. Modalités de participation

Pour participer, il suffit de répondre au quizz. Un tirage au sort sera réalisé par l'outil de Réflexe Média de façon automatisée dès la première semaine de janvier 2017.

Le concours est accessible à tous les résidents de France Métropolitaine majeurs, et aux mineurs sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

5. Modalité de remboursement au frais de participation.

Ces jeux-concours sont gratuits et sans obligation d'achat. Les frais de connexion internet relatifs à l'inscription sont à la charge des participants.

Etant donné qu'en l'état actuel des offres de services de communications électroniques, certains opérateurs proposent des abonnements forfaitaires et illimités auxdits services, les participants sont informés que tout accès au jeu s'effectuant grâce à ce type d'abonnement (tels qu'internet illimité) ne pourra donner lieu à aucun remboursement ; au motif que l'abonnement auxdits services est contracté par le participant pour son usage général et que le fait de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire. Dans tout autre cas les participants peuvent être remboursés sur justificatifs accompagnés d'un RIB à condition qu'ils respectent les conditions citées dans le présent règlement et article. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée. Pour obtenir le remboursement. Les demandes

de remboursement devront être adressées par écrit et par voie postale exclusivement au plus tard trente (30) jours après la date de participation au jeu (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse de la société organisatrice. Le timbre sera remboursé au tarif lent en vigueur (base moins de 20g) sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

Les frais de photocopie éventuellement engagés pour la demande de remboursement des frais de participation pourront être remboursés, sur une base de 0,05€TTC (cinq centimes d'euros) par photocopie, sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement. Les frais de photocopie concernant tout document sans rapport avec la demande de remboursement ne seront pas remboursés.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- le nom du jeu ;
- l'heure et la date de connexion ;
- un relevé d'identité bancaire au nom du titulaire de la ligne internet utilisée pour participer au jeu ;
- une copie du contrat d'abonnement de l'opérateur de télécommunication grâce auquel le participant s'est connecté pour jouer avec la copie de la facture détaillée de la communication en surlignant la date et heure de connexion ainsi que le prix de la connexion.

Toute demande de remboursement n'incluant pas l'ensemble des éléments nécessaires à son traitement et listés au présent règlement, transmis au delà de la date mentionnée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi), incomplète, illisible, inexploitable, erronée, ne faisant pas apparaître de manière distincte les communications dont le remboursement est demandé ou ne respectant pas les conditions de forme ci-dessus, sera automatiquement rejetée. La demande de remboursement est traitée en moyenne sous trois (3) à six (6) mois, par virement bancaire, sous réserve de la réception de l'ensemble des informations demandées aux fins de traitement.

Bonne participation à tous.